

ASSISES

MONS

# Andy, 17 mois, a été torturé À MORT

Une histoire misérable, affligeante

► "J'adore les enfants", a répété Jonathan Brichard jugé à la cour d'assises du Hainaut pour avoir torturé à mort Andy Martini, le fils de sa compagne, un bambin de 17 mois en septembre 2009. L'enfant a également été violé. On soupçonne même l'intromission anale d'objets tels que des tournevis.

Le 15 août Melissa Serrano Aznar rencontre Jonathan via Internet. Une semaine plus

tard, elle emménage chez lui avant de retourner vivre chez sa mère parce qu'il l'avait battue et séquestrée. Mais rapidement Melissa retourne chez son amant, cette fois avec son fils. "J'ai jamais cru qu'il ferait ça à Andy. Mon fils c'était la prune de mes yeux", répète inlassablement la jeune mère de 22 ans.

Il avait mis le bébé dans le séchoir en le faisant démarrer

Pourtant Jonathan avait déjà été violent. Quelques jours avant, par jeu, par "intérêt artistique", il avait avec un copain, pendant que Mélissa se lavait les cheveux, mis le bébé dans le séchoir en le faisant démarrer. Une nuit elle avait retrouvé le bébé au coin caché derrière un canapé. "Oui il pleurait quand Jonathan s'en occupait".

Confrontée à la question de l'avocat général, Ingrid Godart, "Pourquoi elle a confié son fils à Jonathan quand elle savait qu'il était caractériel ?", Mélissa se replie sur sa chaise. "Je ne me rappelle plus. Il y a beaucoup de choses qui sont mortes avec mon petit garçon".

"Et des coups de casque de moto ? Il paraît que vous en avez aussi donné", demande Olivier Delmarche, le président à Jonathan. "Bof. Oui et non. Je reconnais que j'ai un comportement violent. Tout le monde le sait, je ne peux pas le cacher... et puis, on avait des petits soucis avec le petit". Des soucis de quel ordre ? reprend le président. "Il pleurait", ré-



► L'avocat de Melissa Serrano Aznar, M. David Gelay, au premier jour du procès. © BELGA

pond l'accusé.

**POUR PLEURER, IL DEVAIT** pleurer ce malheureux bébé. Livré à lui-même, sans soin et même sans nourriture. Dans l'appartement du couple 18 boîtes de pudding en poudre ont été retrouvées pour seule et unique nourriture. C'est d'ailleurs du pudding que Andy avait au fond de la gorge quand les urgentistes ont tenté de le réanimer. L'enfer subi par ce bambin

était marqué sur son petit corps. Pas un espace sans traces de coups, d'ecchymoses.

Les atrocités subies sont de l'ordre de l'innommable. C'est d'ailleurs en huis clos que les photos de l'autopsie ont été vues.

Insupportables tout comme les déclarations de Jonathan qui semble indifférent au procès. Pire, indifférent au sort du petit garçon.

Nathalie De Reuck

JUSTICE

BRUXELLES

## Avocats et magistrats DANS LA RUE

Le ministre redoute la grève. Il promet un budget

► L'Association syndicale de la magistrature (ASM) et les avocats de tous les barreaux de Belgique se sont rassemblés massivement hier devant le palais de Justice de Bruxelles, avant d'entamer une manifestation qui les a conduits jusqu'au cabinet du

ministre de la Justice, Stefaan De Clerck (CD&V).

En cause : l'obligation légale pour tout suspect d'être assisté d'un avocat lors des interrogatoires devant un juge d'instruction et, pour bien faire, devant la police. La Cour de cassation a rendu

obligatoire cette volonté de la Cour européenne des droits de l'homme et le ministre avait lui-même annoncé qu'une loi allait intervenir à bref délai.

**UN PROJET DE LOI** est actuellement en débat au Parlement mais il ne prévoit rien encore pour payer les avocats qui sont obligés d'intervenir pour les plus démunis. Or, depuis le mois de novembre dernier, pour répondre à l'appel des magistrats, les barreaux de l'ensemble du pays ont installé jour et nuit des permanences pour qu'un plaideur puisse venir, au pied levé, assister un suspect.

Et pour le moment, ces interventions sont purement bénévoles. "Faudrait voir à plus pousser bobonne trop longtemps !", ont dit hier les "corbeaux" en toge noire.

**ET POUR ÊTRE ENTENDUS**, ils ont fait grève hier. Et là, le ministre panique. Il a reçu hier les bâtonniers Robert De Baerdemaeker et Jean-Pierre Buyle. Il les a suppliés d'arrêter la grève. En échange, il promet de dégager un budget.

C'est l'intérêt de tous. Parce que, s'il n'y a pas d'avocat, il n'y a plus d'inculpation possible.

Jean-Pierre De Staercke



► "Faudrait voir à plus pousser bobonne trop longtemps !", ont dit hier les "corbeaux" en toge noire. © BELGA

CORRECTIONNELLE

LIÈGE

## ARNAUD D. A PROVOQUÉ la mort de Fany, 19 ans

L'intéressé a essayé de violer la victime et l'a fait tomber d'une falaise de 50 mètres

► Arnaud D. a comparu devant la cour d'appel pour la mort de Fany, 19 ans, lors de la Fiesta du Rock de Flémalle près de Liège. Le 20 juin 2008, Fany, a rencontré Arnaud D., alors qu'elle se rendait à l'événement. Les jeunes avaient des connaissances communes. Ils ont flirté et sont allés dans un bois proche. Arnaud D. a tenté de forcer la jeune fille à avoir des relations sexuelles et elle est tombée en arrière d'une falaise de 50 m. Elle est décédée sur le coup.

Après avoir laissé la famille de la victime dans de longues heures d'une insoutenable attente, l'intéressé a fini par donner le lieu des faits. Dans une de ses versions, il a dit avoir poussé Fany. Il a déclaré avoir voulu entretenir des relations sexuelles pour régler ses problèmes de travestisme.

**DEVANT LE TRIBUNAL** et la cour, il a varié dans ses versions. Il a déclaré qu'il ignorait la présence du ravin. Il a dit ne pas l'avoir forcée et ne pas l'avoir poussée. Alors que les premiers juges ont estimé que l'affaire

devait être jugée par une cour d'assises, le parquet a fait appel.

Dans un réquisitoire à la mesure de la gravité des faits, Marianne Lejeune a fustigé le prévenu. "Vous ne lui avez laissé aucune chance. Vous n'avez aucune circonstance atténuante. Si elle n'était pas morte, vous l'auriez, en plus, laissée agoniser. Elle voulait juste du bonheur. Vous devez aller réfléchir en prison à ce que vous avez fait. Vous méritez 15 ans de prison !"

La défense a plaidé l'homicide involontaire.

Sarah Rasujew



► Fany est tombée d'une falaise de 50 m. Elle est décédée sur le coup.